



POINT DE MIRE SUR LA SANTÉ DES MONTÉRÉGIENS :
pour cadrer l'action

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec 

SYNTHÈSE du rapport de la directrice de santé publique 2008 À L'INTENTION DES **MILIEUX DE TRAVAIL**

Générer de la santé : un sous-produit à valeur ajoutée pour l'entreprise

S'il est vrai que les entreprises génèrent une activité économique essentielle et procurent des emplois appréciés par les communautés, elles représentent aussi de véritables milieux de vie pour les travailleurs qui y œuvrent. Pour cette raison, elles peuvent devenir des partenaires à part entière dans l'amélioration de l'état de santé de ses travailleurs et de la communauté, et ce, au bénéfice de l'entreprise elle-même. Il y a une valeur ajoutée à générer de la santé et c'est ce que les quelques exemples abordés dans cette synthèse visent à démontrer en illustrant le rôle crucial qu'y jouent les milieux de travail.

Je vous invite également à consulter le rapport complet, disponible au
« www.rsss16.gouv.qc.ca/rapportdsp2008 », afin d'en connaître davantage sur ce sujet.

D^{re} Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique

Des risques du métier trop élevés

La Montérégie se distingue du reste du Québec par un taux significativement plus élevé de maladies ou de blessures survenues à l'occasion du travail. Les conditions de travail ne sont certes pas étrangères à ce triste portrait; il y a tout lieu de croire qu'un ensemble de mesures préventives peuvent être mises en place.

Malheureusement, les progrès en matière de prévention demeurent mitigés, comme l'illustre la problématique du bruit en milieu de travail. En effet, une exposition à un niveau de bruit égal ou supérieur à 85 dBA¹ fait l'objet d'une surveillance particulière parce qu'elle peut être associée à une atteinte irréversible de l'audition. Pourtant, la situation ne s'améliore guère, car en 2003, 47 % des entreprises desservies² comportaient au moins un travailleur exposé à un niveau de ≥ 85 dBA, soit exactement la même proportion qu'en 1998.

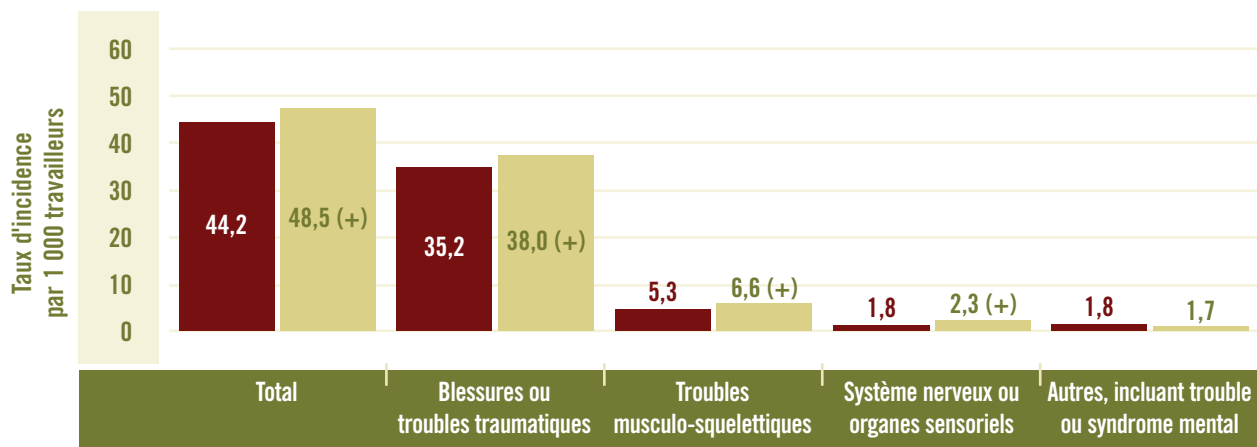
La santé mentale des travailleurs de la Montérégie n'est pas davantage épargnée. En 2005, environ 45 % des travailleurs de 15 à 74 ans ne disposaient pas d'une grande latitude de prise de décision au travail et 39 % y éprouvaient un stress quotidien élevé. Or, ces deux éléments sont des facteurs propices à l'émergence d'un problème de santé mentale.

¹ Il existe plusieurs réseaux de pondération de décibels (A, B, C et D). Le dBA est un réseau de mesure du niveau de pression sonore qui a été établi en fonction de la sensibilité de l'oreille humaine pour des sons d'amplitude relativement faible.

² Entreprises desservies par le réseau de santé publique pour des activités de prévention en santé au travail.

TAUX D'INCIDENCE DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES ET INDEMNISÉES PAR 1 000 TRAVAILLEURS SELON LA NATURE DE LA LÉSION, MONTÉRÉGIE (RÉGION DE TRAVAIL) ET QUÉBEC, 2001

Légende ■ Québec ■ Montérégie



(+) : Taux significativement différent du reste du Québec au seuil de 5 %

Sources : Fichier des lésions professionnelles (CSST) et Recensement 2001 (Statistique Canada)

Conjuguer « travail » et « santé » : rien de sorcier

L'élimination ou la réduction des risques directement à la source demeure la stratégie de prévention la plus efficace puisqu'elle protège en tout temps l'ensemble des travailleurs. Flexible, elle peut s'adapter au contexte en utilisant diverses méthodes comme la substitution de procédés ou de produits par d'autres plus sécuritaires, l'isolement de la machinerie à risque ou le captage et le confinement des contaminants dès leur production. Les employeurs bénéficient des avantages de la prévention en milieu de travail : une réduction des lésions professionnelles peut entraîner une diminution des cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail et une réduction du roulement de personnel.

De façon plus globale, les employeurs peuvent également offrir à leurs travailleurs un environnement facilitant l'adoption de saines habitudes de vie et favorisant le maintien d'une bonne santé mentale. Ils contribuent ainsi significativement à la prévention de problèmes de santé très répandus. L'entreprise peut elle aussi bénéficier de telles actions : outre la réduction de l'absentéisme et le gain de productivité potentiel, les milieux de travail offrant une meilleure qualité de vie et un environnement favorable à la santé disposeront d'un atout significatif pour conserver leur main-d'œuvre qualifiée. Il y a donc de nombreux avantages, et de toutes sortes, à réduire les risques du métier!

Prendre conscience de l'impact de l'entreprise au-delà de ses murs

La qualité de l'air extérieur suscite de vives inquiétudes en Montérégie : on estime qu'environ 9 % des décès survenus en 2003 y seraient reliés. Entre 2002 et 2005, les émissions reliées à l'activité industrielle se sont accrues de 34 % en Montérégie comparativement à une réduction de 11 % au Québec. La technologie met à la disposition de certaines industries des moyens permettant de réduire les quantités de polluants émis. Ainsi, en modifiant leurs procédés, les industriels investissent non seulement dans l'entreprise, mais également dans une saine relation de voisinage et dans la santé de leurs employés et de leurs concitoyens. La protection des sources d'eau potable interpelle aussi les industriels. Les cas de contamination de sources d'eau par l'infiltration de produits chimiques dans certaines nappes phréatiques en démontrent l'importance.

Ces quelques exemples témoignent d'une foule d'interventions possibles de la part des milieux de travail et des entreprises dans le but d'améliorer l'état de santé de la population. Celui-ci n'est certes pas du seul ressort des médecins ou des hôpitaux : il relève d'un projet de communauté et de société auquel les milieux de travail peuvent largement contribuer. L'invitation est lancée!